

DEPARTEMENT  
DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL VALOSEINE

Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU  
27 juin 2023

PUBLIE LE : 04 JUIL. 2023

Délibération n°230627-4 : Marché SID22H – Rénovation et mise aux normes de la déchetterie du centre CYRENE – Avenant 1 au lot 1 et avenant 1 au lot 2

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal VALOSEINE, dûment convoqué par le Président le vingt et un juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **François DAZELLE**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 27 JUIN 2023

**PRESENTS**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE  
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE  
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE  
Achille CHOAY, DELEGUE SUPPLEANT  
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE

François DAZELLE, PRESIDENT  
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE  
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE  
Philippe BARRON, DELEGUE TITULAIRE

**ABSENTS EXCUSES**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES  
DE SEINE

Christine GOTTI, DELEGUEE TITULAIRE  
Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT  
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE

CU GRAND PARIS SEINE ET  
OISE

Charles PRELOT, DELEGUE TITULAIRE  
Djamel NEDJAR, DELEGUE TITULAIRE  
Franck FONTAINE, DELEGUE TITULAIRE  
Hervé CHARNALLET, DELEGUE TITULAIRE  
Lionel WASTL, DELEGUE TITULAIRE  
Cédric AOUN, DELEGUE SUPPLEANT  
Jean-Marie MOREAU, DELEGUE SUPPLEANT  
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Sandrine DOS SANTOS, DELEGUEE SUPPLEANTE  
Stephan CHAMPAGNE, DELEGUE TITULAIRE

**Communauté non représentée : Néant**

**Assistaient à la séance**

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général mutualisé des services d'Unilys  
Madame Agnès CHEVALIER, Responsable du service secrétariat/assemblées d'Unilys

<b>Communauté Urbaine</b>	:	<b>1 (10 communes)</b>
<b>Communauté d'Agglomération</b>	:	<b>1 (5 communes)</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b>Délégués présents</b>	:	<b>9</b>
<b>Pouvoirs</b>	:	<b>1</b>
<b>Délégués comptant pour le vote</b>	:	<b>10</b>

**OBJET : MARCHÉ SID22H – RENOVATION ET MISE AUX NORMES DE LA DECHETTERIE DU CENTRE CYRENE – AVENANT 1 AU LOT 1 ET AVENANT 1 AU LOT 2**

**RAPPORTEUR** : Le Président

**VU** le code général des Collectivités Territoriales ;

**VU** le code de la commande publique et notamment les articles L2194-1 et R2194-8 ;

**CONSIDERANT** le marché SID22H « Rénovation et mise aux normes de la déchetterie du centre CYRENE » notifié le 13 avril 2023 ;

**CONSIDERANT** que le chantier a mis au jour la nécessité d'intégrer des travaux supplémentaires au lot 1 - VRD – Bâtiment et au lot 2 – Serrurerie, ces besoins sont rendus nécessaires par des constats réalisés en début de chantier et qui n'étaient pas connus au moment de la définition initiale du besoin ;

**CONSIDERANT** que ces travaux supplémentaires sont formalisés sous la forme d'une modification sans nouvelle procédure de mise en concurrence, conformément à l'article L2194-1 du code de la commande publique, les modifications étant de faible montant, conformément à l'article R2194-8 du même code ;

**CONSIDERANT** en conséquence le projet d'avenant 1 au lot 1 et le projet d'avenant 1 au lot 2 du marché SID22H ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**APPROUVE** les projets d'avenants suivants :

- Avenant 1 au marché SID22H Lot 1 - VRD – Bâtiment, conclu avec la société MTP le 13 avril 2023 pour un montant de 326 556,92 euros HT, soit 391 868,30 euros TTC, comprenant les travaux supplémentaires suivants :

- o Inspection télévisée du réseau d'eaux pluviales : 2 014,00 euros HT ;
- o Remise en état des locaux sociaux (190 m2) : 13 790,00 euros HT ;
- o Déplacement des racks du container de DMS dans un local DMS : 2 900,00 euros HT ;
- o Total : 18 704 euros HT, soit 22 444,80 euros TTC ; soit une augmentation de 5,73 %.

- Avenant 2 au marché SID22H Lot 2 – Serrurerie conclu avec la société AGECE SASU le 13 avril 2023 pour un montant de 49 722 euros HT, soit 59 666,40 euros TTC, comprenant les travaux supplémentaires suivants :

- o Abri de rétention de 3 mètres de large : 4 425 euros HT ;
- o Cuves à huiles usagées de 1000 litres : 1 500 euros HT ;
- o Transport : 750 euros HT ;
- o Total : 6 675 euros HT, soit 8 010 euros TTC ; soit une augmentation de 13,42 %.

**AUTORISE** le Président à signer lesdits avenants ainsi que tout document nécessaire à leur exécution.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 4/07/2023  
Transmis en préfecture et affiché le 4/07/2023

**Pour Extrait Conforme**



**Serge CASERIS**  
Secrétaire de séance

**François DAZELLE**  
Président du Syndicat Intercommunal